

Le Fil Info

AFFAIRES
PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

1^{er} juillet 2015 N°33

Agenda

Focus

30/06/2015

ASSEMBLEE NATIONALE

Examen du rapport sur la proposition de résolution européenne sur le secret des affaires

30/06/2015

SENAT

Examen du P.J.L. Macron en commission spéciale et en séance publique

08/07/2015

SENAT

Début de l'examen de la loi de programmation militaire 2015-2019

09/07/2015

SENAT

Examen en commission des Lois du P.J.L. Adaptation de la procédure pénale

■ P.J.L. Renseignement : le barreau de Paris et des parlementaires font appel au Conseil constitutionnel

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté les 23 et 24 juin derniers, à une très large majorité.

Ainsi qu'il l'avait annoncé au début du débat parlementaire, le président de la République a saisi le Conseil Constitutionnel de ce texte. Le président du Sénat, Gérard Larcher ainsi qu'un groupe députés ont également saisi le Conseil Constitutionnel du projet de loi en application de l'article de 61 de la Constitution.

Laure de la Raudière et Pierre Lellouche (Les Républicains) sont à l'initiative de la saisine parlementaire. Parmi les 106 députés signataires, une majorité de députés Les Républicains, mais également des élus UDI, des non-inscrits et l'ensemble du groupe écologiste à l'Assemblée nationale.

Après avoir rencontré le 2 juin dernier, les députés ayant voté contre ce projet de texte, le barreau de Paris s'associe à ces initiatives et produira un mémoire pour appuyer la démarche des parlementaires et leur apporter des éléments démontrant le caractère inconstitutionnel du projet de loi notamment concernant le périmètre de la loi et la protection du secret professionnel.

Retrouvez ici le calendrier prévisionnel de l'Assemblée nationale pour la session ordinaire pour les mois à venir

Retrouvez ici le calendrier prévisionnel du Sénat pour la session ordinaire pour les mois à venir

Le Fil Info

AFFAIRES
PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

Chiffres clés

Dans le cadre du projet de loi Macron, le barreau de Paris a réalisé **65** rencontres avec des parlementaires et déposé **37** amendements sur le texte. Il a par ailleurs été auditionné à **2** reprises et remis **6** contributions qui ont permis de nourrir les travaux des parlementaires sur la question de la réforme des professions juridiques.

Actualités politiques

■ Le CNNum remet son rapport Ambition numérique au Premier ministre

Benoit Thieulin, président du Conseil national du numérique (CNNum), a remis le 18 juin au Premier ministre le rapport "Ambition numérique" issu de la consultation nationale lancée par le conseil à la fin de l'année dernière. Le barreau de Paris avait participé à cette consultation avec une contribution sur le thème "Droit, Justice, et Libertés à l'âge numérique". La direction des Affaires publiques a également rencontré le président du CNNum ainsi que plusieurs parlementaires afin de leur faire part des préoccupations du barreau de Paris en matière de numérique.

Faisant la synthèse des près de 5000 contributions, le rapport avance 70 propositions, ayant vocation à nourrir le projet de loi Numérique qui sera présenté en Conseil des ministres avant la fin de l'année 2015. Dans un premier volet consacré à la liberté et à l'équité du net, le rapport formule plusieurs propositions susceptibles de faire de la toile " un bien commun ". Parmi les pistes envisagées, on retrouve l'inscription du principe de neutralité du Net, la maîtrise de leurs données par les individus et l'encadrement du recours aux outils de surveillance automatique des contenus. Le CNNum propose également de créer une action collective en matière de protection des données. La capacité d'agir serait donnée à des associations de défense des libertés numériques. Il envisage aussi de donner aux associations la capacité d'agir en justice au titre de la défense des intérêts des internautes en matière de liberté d'expression, en particulier dans les cas où les personnes visées par une mesure restrictive de liberté ne peuvent être représentées à l'audience.

Enfin, l'ambition du CNNum en matière de justice numérique est de renforcer l'accès des justiciables à l'information juridique et d'informatiser le fonctionnement quotidien de la justice. Le Conseil encourage aussi les modes alternatifs de résolution des litiges, dont la médiation.

Pour consulter le rapport du CNNum, cliquez [ici](#)

Le Fil Info

AFFAIRES
PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

■ L'Assemblée nationale adopte le PJJ sur l'adaptation de la procédure pénale au droit de l'UE

Les députés ont adopté le 24 juin le projet de loi portant adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union européenne. Le gouvernement a introduit un amendement permettant que le huis clos puisse être ordonné le temps de l'audition d'un témoin exposé à des risques de représailles pour les audiences concernant les crimes contre l'humanité, la criminalité organisée et d'autres crimes ou délits particulièrement graves. Un autre amendement renforce le contrôle des antécédents judiciaires des personnes exerçant des activités ou professions impliquant un contact avec des mineurs. Le texte, qui fait l'objet d'une procédure accélérée, doit désormais être étudié en commission mixte paritaire.

Le barreau de Paris avait été auditionné le 11 février dernier par Dominique Raimbourg, rapporteur, et continuera de faire valoir ses positions au moment de la CMP.

■ Nominations / Mouvements

• Politique

- **Martine PINVILLE est nommée secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Artisanat en remplacement de Carole Delga.** Elle était jusque là députée PS de la Charente.

- **Clotilde VALTER est nommée secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification en remplacement de Thierry Mandon.** Elle était jusque là députée PS du Calvados.

- **Thierry MANDON est nommé secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.**

• Chancellerie

- **Alain CHRISTNACHT est nommé directeur de cabinet de Christiane Taubira, Garde des Sceaux.** Conseiller d'Etat honoraire, il était auparavant Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et collaborateur de Lionel Jospin à Matignon.

• Justice

- **Richard MOUSSARON est nommé premier vice-président de la Cour administrative d'appel de Marseille.** Il était jusque là président du tribunal administratif de Toulouse.

Les Affaires publiques en actions

■ Le barreau de Paris continue de défendre les avocats dans le cadre du projet de loi Macron

Après son adoption en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale, le projet de loi Macron est actuellement examiné par le Sénat. Si les députés ont tâché de rétablir la rédaction issue de leur examen du texte, les sénateurs ont d'ores et déjà adopté des amendements

Le Fil Info

AFFAIRES
PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

contraires. Le Sénat a ainsi rétabli l'amendement donnant aux associations le choix entre la Carpa et la Caisse des dépôts et consignations pour le transfert des fonds dans le cadre de l'action de groupe. Il a également voté en faveur de l'amendement rétablissant un fonds propre par profession et supprimé les dispositions sur le financement de l'aide juridictionnelle. Un amendement sur l'article 20 bis du rapporteur spécial François Pillet a été également adopté. Avec cet amendement, le rapporteur Pillet a souhaité clarifier le texte voté à l'Assemblée en supprimant le sous-amendement du Gouvernement qui avait été adopté et exclure ainsi du champ "les missions d'accompagnement de création d'entreprise".

Le barreau de Paris se félicite néanmoins de la suppression du contrôle de la DGCCRF sur les conventions d'honoraires pour les avocats et les avocats au Conseil. Enfin, des amendements de suppression de l'interprofessionnalité droit et chiffre et de réforme des pouvoirs de l'inspection du travail ont été votés. Le barreau de Paris continue de se mobiliser, notamment pour contrer l'offensive de la profession d'expert-comptable et protéger le périmètre du droit. Le Sénat devrait voter sur l'ensemble du texte le 9 juillet.

■ Campus 2015 : Inscriptions ouvertes pour le module " Affaires publiques "

Dans le cadre de Campus 2015, grand rendez-vous de la formation des avocats, le barreau de Paris propose un module de formation spécial "Affaires publiques" **mardi 7 juillet de 11h15 à 13h15 sur le thème "Loi Macron, loi Renseignement : entrez dans les coulisses du lobbying de la profession d'avocat"**. Ce premier module spécial « Affaires publiques » a pour objectif de proposer une première approche des relations institutionnelles. Comment travaille-t-on avec les pouvoirs publics ? Comment convaincre ? Comment construire un plan de lobbying ?

Cette formation illustrée par les dernières grandes actions d'influence de l'Ordre des avocats de Paris permettra également aux avocats de découvrir les coulisses de la production de la loi et des normes en France et en Europe.

Pour vous inscrire, cliquez [ici](#).

■ Top 5 des sujets suivis par les Affaires publiques :

- Projet de loi « Macron »
- Projet de loi Renseignement
- Projet de loi Santé – création des actions de groupe
- Projet de loi Numérique
- Secret professionnel et écoutes



Directeurs de publication :

M. le bâtonnier Pierre-Olivier Sur

Rédacteurs en chef :

Xavier Autain, MCO, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques et secrétaire de la commission Affaires publiques, Louis Degos, AMCO, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques, Nicolas Corato, directeur des Affaires publiques.

affairespubliques@avocatparis.org www.avocatparis.org

Pour plus d'informations, suivez nous sur Twitter :  [@Affpub_Avocats](https://twitter.com/Affpub_Avocats)